

<https://www.pressegauche.org/Crise-du-logement-Non-M-Legault-la-loi-ne-fonctionne-pas-bien-RCLALQ>



Crise du logement : Non M. Legault, la loi ne fonctionne pas bien (RCLALQ)

- Communiqués -

Date de mise en ligne : jeudi 29 avril 2021



Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 29 avril 2021 - Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) s'indigne fortement de l'attitude du gouvernement Legault qui minimise les problèmes de logement qui affectent des centaines de milliers de ménages locataires partout dans la province. « François Legault manque de respect envers tous les ménages qui vivent actuellement de graves problèmes de logement. Nier la crise du logement et minimiser l'explosion des loyers n'est pas l'attitude que l'on s'attend d'un premier ministre alors que des milliers de locataires peinent à se trouver un logement abordable en bon état. M. Legault doit cesser de faire l'autruche, il doit adopter des mesures pour contrôler le prix des loyers et faire cesser les évictions de locataires », réclame le porte-parole du RCLALQ, Maxime Roy-Allard.

François Legault a affirmé en conférence de presse plus tôt aujourd'hui qu'en matière de contrôle des loyers, « la loi fonctionne très bien » (traduction de : the law is working very well). Or, la réalité est tout autre. La loi ne fonctionne pas et les loyers augmentent à un rythme beaucoup plus effréné que le 0,5% avancé par le premier ministre ce matin. Selon la SCHL, les loyers ont augmenté en moyenne de 6% dans la dernière année. Beaucoup de propriétaires ne respectent pas les taux moyens de variation de loyer publiés chaque année par le Tribunal administratif du logement, car ces taux ne sont pas obligatoires. De leur côté, les locataires craignent de refuser les hausses de loyer par peur de représailles.

La situation des locataires constatée par les comités logement et les associations de locataires est catastrophique. « De nombreux ménages en pleine détresse nous contactent quotidiennement, victimes d'évictions ou de hausse abusive de loyer, incapable de trouver un nouveau logement qui soit abordable et salubre. Les prochaines semaines s'annoncent critiques partout au Québec. Mais au-delà du 1er juillet qui arrive à grands pas, c'est l'abordabilité du logement pour des années à venir qui est en danger », dénonce M. Roy-Allard.

Le RCLALQ propose depuis longtemps les solutions au gouvernement Legault pour faire face aux problèmes de logement :

- ▶ L'utilisation obligatoire des taux moyens de variation de loyer publiés annuellement par le Tribunal administratif du logement
- ▶ La mise en place d'un registre des loyers
- ▶ Un moratoire sur les évictions

Pour de plus amples informations sur nos demandes, nous vous invitons à consulter le document « [Pour un contrôle des loyers](#) ».